

Le 2 avril 2019

## **Point sur la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires**



Unilever une société :

0% silicone

0% paraben

0% colorant

**Et 0% d'augmentation individuelle et générale !**

L'affirmation de la CLT dans son message du mercredi 27 mars selon laquelle l'échec de la négociation nous serait imputable est fallacieuse. Il n'y a eu aucune négociation possible, la volonté de la direction étant de n'accorder aucune augmentation malgré le travail fourni par l'ensemble des salariés.

Il faut savoir que l'indice INSEE (hors tabac) au titre de l'année 2018 est de 1,6 % d'inflation, les usines du groupe Unilever en France ont eu droit à 1,6 % d'augmentation générale.



C'est donc bien un affront envers les salariés de la MSO Unilever France de la part de sa direction.



**Votre intersyndicale**